

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

mairie.pranles@inforoutes-ardeche.fr

www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2013**

Sur convocation du maire le conseil municipal s'est réuni le 5 avril 2013 à 20h30.

Présents : MM. Denis CLAIR, Fabrice MARTEL, Mme Nathalie DHORMES, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, MM Patrick MOUNIER, Nicolas ARNAUD, Christian ROSE, Jean-Claude VIDAL

Excusés : MMES Marie-Anne VIALATTE a donné procuration à CLAIR Denis, Martine VERDEAUX

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte-rendu du 08/02/2013
- ✓ Approbation du compte de gestion 2012 (budget principal) établi par Mr le Trésorier
- ✓ Approbation du compte de gestion 2013 (budget eau) établi par Mr le Trésorier
- ✓ Examen et vote des comptes administratifs budget principal et eau 2012
- ✓ Examen et vote des taxes locales 2013
- ✓ Examen des budgets primitifs principal et eau 2013
- ✓ Vote des budgets primitifs principal et eau 2013
- ✓ Point sur la Communauté d'Agglomération Centre Ardèche
- ✓ Point sur l'Espace d'animations
- ✓ Convention cinéma de Privas
- ✓ Adhésion S.I.V.U. SAIGC
- ✓ Point procédure mise en conformité du Captage de la Pranlette
- ✓ Questions diverses

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude VIDAL

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 FEVRIER 2013 :

Approuvé à l'unanimité après quelques ajouts minimales.

II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2012 ETABLIS PAR LE TRESORIER

Le compte de gestion du Budget Principal et le compte de gestion du Budget de l'eau sont approuvés à l'unanimité

III – EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET PRINCIPAL ET EAU 2012.

Les comptes administratifs M 14 et M 49 présentés par le doyen d'âge de l'assemblée communale sont approuvés à l'unanimité.

IV – EXAMEN ET VOTE DES TAXES LOCALES

Le conseil applique le règle de l'alternance définie en début de mandat et décide de ne pas augmenter les taxes locales pour l'année 2013.

V – EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS PRINCIPAL ET EAU 2013.

Après examen des propositions de la Commission des Finances qui s'est réunie les 14 et 20 mars, le conseil vote à l'unanimité :

1 – le budget principal qui s'équilibre en recette et dépenses de fonctionnement à 506 610 € et d'investissement à 698 017 €.

2 – le budget de l'eau qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 54 872 € et d'investissement à 154 187 €.

VI – LE POINT SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CENTRE ARDECHE

Le maire informe le conseil des derniers développements de la mise en place de la future Communauté d'Agglomération dont la séance plénière du 21 mars s'est tenue dans l'Espace d'Animations. Le premier point de l'ordre du jour portait sur les compétences souhaitées en dehors des compétences obligatoires, à partir des réponses à un questionnaire rendu par 23 communes sur 35. Plusieurs maires ont regretté que le très important travail fait en amont par les commissions n'ait pas été ou peu pris en compte. Le débat a cependant permis de ratifier certaines compétences optionnelles (assainissement collectif et non collectif, action sociale, politique culturelle, déchets ménagers etc..) qui permettront d'établir un premier scénario de travail.

En second point, la gouvernance. 13 communes s'étaient prononcées pour l'application de la loi et les 10 autres pour une répartition des représentants par commune à l'amiable. Certains élus ont dénoncé une surreprésentation des grandes communes et une sous-représentation des communes intermédiaires. Un vote indicatif a donné 18 maires sur 31 pour l'application de la loi (soit 59 représentants)

Le troisième point portait sur le choix du nom de la future intercommunalité. Trois propositions : « Privas Rhône-Vallée » , « Privas Centre Ardèche » ou « Centre Ardèche » Les élus ont proposé par 21 voix pour et 10 abstentions la dénomination : « Agglomération Centre Ardèche ».

Le dernier point portait sur le projet de protocole financier instaurant les relations financières et fiscales entre communes et communauté. Vaste et sensible sujet, très technique, sur lequel les premiers éléments de réflexion ont été débattus.

VII - ESPACE D'ANIMATIONS

Le maire informe le conseil sur les menus travaux de finition restant à effectuer : peinture, faïences ...Quelques problèmes avec la maîtrise du chauffage qui feront l'objet d'une rencontre avec l'architecte, le technicien « fluides » et l'entreprise.

Puis il fait le point sur les paiements des entreprises.

VII – CONVENTION CINEMA DE PRIVAS ET ADHESION AU S.I.V.U. SAIGC.

- Le conseil municipal se positionne défavorablement à l'adhésion de la commune au SIVU SAIGC.
- La convention au sujet du Cinéma de Privas est reportée à un prochain conseil.

VIII – PROCEDURE DE MISE EN CONFORMITE DU CAPTAGE DE LA PRANLETTE.

Une rencontre avec l'ARS et les hydrogéologues a permis de définir les contours définitifs du périmètre rapproché.

IX – QUESTIONS DIVERSES.

Par courrier, la paroisse St Jean du Pays de Privas dont dépend la communauté du Plateau (Pranles, Lyas et Creysseilles) sollicite la commune pour la création d'un chauffage à air pulsé à l'église. En l'absence de projet défini, le conseil accepte, pour l'instant le seul principe d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.

A la demande de la directrice de l'école de disposer de l'Espace d'Animations pour des activités de motricité et des répétitions de chants, le conseil accepte cette mise à disposition pour les activités de motricité en fonction des disponibilités.

Le prochain conseil se réunira le mercredi 15 mai à 20 heures.